

PLAN D'ACTION: OBJECTIF UN - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROSPÉRITÉ

PLAN D'ACTION - ENJEU 1B

Collaborer avec les autres pays, le secteur privé et la société civile pour favoriser la croissance économique, la réduction de la pauvreté, l'équité sociale et la protection de l'environnement, dans le contexte du développement durable.

ACTION	POINTS DE REPÈRE
En collaboration avec l'ACDI, cibler l'aide internationale, surtout vers les pays les plus pauvres, afin d'appuyer activement des initiatives de croissance économique, de réduction de la pauvreté, d'équité sociale et de protection de l'environnement.	Consultation conjointe sur la planification stratégique annuelle et l'attribution de ressources.
De concert avec le ministère des Finances, appuyer l'harmonisation des activités du Fonds monétaire international (FMI) et des institutions de développement multilatérales (IDM), afin de promouvoir davantage le développement durable, la protection de l'environnement, la réduction de la pauvreté, les principes de bon gouvernement, la réduction des fardeaux de dette insoutenables et les partenariats avec la société civile.	Rencontres annuelles du FMI, de la Banque mondiale et des IDM, renflouement futur du fonds d'aide conditionnelle, consultations régulières avec les ONG canadiennes concernant les institutions financières internationales.
De concert avec l'ACDI et le ministère des Finances, continuer d'améliorer le dialogue avec les pays en développement dans certaines tribunes (Coalition mondiale pour l'Afrique, institutions multilatérales et régionales de développement, etc.), au vu du document <i>Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle</i> , de l'OCDE.	Rencontres régulières de la Coalition mondiale pour l'Afrique, discussions du Comité d'aide au développement de l'OCDE en 1997 et 1998, suivi du document de l'OCDE <i>Façonner le 21^{ème} siècle</i> et objectifs de sensibilisation.

PLAN D'ACTION - ENJEU 1C

Identifier, définir et mettre au point des instruments et mécanismes permettant d'assurer une gestion durable des ressources renouvelables et non renouvelables.

ACTION	POINTS DE REPÈRE
Promouvoir le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les sources terrestres de pollution, meilleure coordination internationale des questions touchant aux océans, entrée en vigueur rapide de "l'Accord des Nations-unies sur la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrants".	Promotion des objectifs aux réunions du PNUE et de la CDD de l'ONU de 1998 et des années ultérieures.

